



## Accident avec délit de fuite

Par **elkain**, le **12/12/2008** à **19:46**

Bonjour,

Il y a deux mois une voiture a accroché mon rétroviseur en me doublant au niveau d'une ligne continue, je relève la plaque d'immatriculation en vue de porter plainte. Quelques kilomètres plus loin je me retrouve derrière l'autre voiture, je lui fait des appels de phare espérant pouvoir réaliser un constat amiable. La personne ne s'arrête pas, nous arrivons à un rond point où elle est obligé de s'arrêter car 2 voitures se trouvent devant elle. j'en profite pour placer l'avant de ma voiture devant la sienne (empiétant ainsi sur la voie de gauche) et sors de mon véhicule. La personne attend que je sois sorti de ma voiture pour accélérer et emboutir ma voiture. Suite à ça je me suis présenté à la gendarmerie et ai porté plainte, après le dépôt de plainte j'ai contacté mon assurance. L'assurance a contacté l'autre conducteur qui a nié son implication prétextant s'être trouvé dans un autre département au moment des faits.

Les gendarmes l'ont entendu et il reconnait maintenant être impliqué mais affirme que je lui suis rentré dedans et que donc je suis en tort (hors j'étais devant lui et à l'arrêt lors du second accrochage).

les gendarmes conseillent de rédiger un constat amiable. Je me demande si je suis obligé de rédiger ce constat, ou si je peux exiger de faire régler l'affaire par le tribunal.

Nous étions 2 dans ma voiture et lui était seul. Mon passager peut-il être considéré comme un témoin?

Selon vous au niveau assurance qui es en tort, et d'un point de vue juridique? ai-je plus à gagner en rédigeant un constat ou en allant au tribunal?

Merci pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **12/12/2008** à **20:12**

bonsoir, rédigez un constat et surtout accompagné du témoignage de la personne passagère au moment de l'accident et secouez votre assureur pour qu'il vous défende, c'est son boulot, vous étiez bien assuré chez lui au moment de l'accident, cordialement